



COMITÉ
DES FÊTES
*Bouzy
la Forêt*

VIDE GRENIER

Lundi 20 mai 2024 de 08h00 à 18h - Bouzy la Forêt

Ouverture à 5h30 pour les exposants

BULLETIN DE RÉSERVATION VIDE GRENIER Particuliers

Je soussigné(e) *

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Né(e) le : à (CP + Ville) :

☎ : @ :

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

Délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur :

> ne pas être commerçant(e)

> ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)

> ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)

Fait à : Le :

Signature :

**La réservation minimale est de 5 ml.
Elle permet de garder une voiture sur le stand
On peut ensuite ajouter autant de ml que l'on souhaite.
Impératif : toujours avoir un module de 5 ml par voiture
stationnée sur le stand.**

IMMATRICULATION 1
IMMATRICULATION 2
IMMATRICULATION 3

Ci-joint un chèque de € pour l'emplacement d'une longueur de ml (**tarif 3.5 € le mètre linéaire**) à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC**

Ce bulletin de réservation, correctement rempli devra être :

> déposé dans la boîte aux lettres du comité des fêtes ou envoyé par courrier à l'adresse suivante : comité des fêtes, 18 rue de la Mairie - 45460 Bouzy La Forêt.

Renseignements si besoin auprès de : M. Gollion Yann 06.50.50.04.34/M Jean-Luc Darles 06.67.32.69.36

Préférence emplacement : Cœur de Village Stade Municipal

Les places du Cœur de Village étant limitées, leurs attributions sera faites en priorité aux riverains ayant déposé leur inscription avant le 31/03/2024.

* Le comité des fêtes de bouzy la Forêt s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données personnelles, effectués à partir des bulletins d'inscription soient conformes à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à organiser cette manifestation et ne seront pas conservées au-delà de celle-ci.